

PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE

**AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES**

**préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire  
relative à l'aménagement et la sécurisation du bourg à Champagny-sous-Uxelles**

**PETITIONNAIRE:** Mairie de Champagny-sous-Uxelles, 1 route de Chapaize, 71460 CHAMPAGNY-SOUS-UXELLES

**OBJET DE LA DEMANDE:**

aménagement et sécurisation du bourg de Champagny-sous-Uxelles.

L'ensemble des caractéristiques de l'opération figure dans le dossier établi par le pétitionnaire et déposé en mairie de Champagny-sous-Uxelles.

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès de Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, maire de Champagny-sous-Uxelles (tél :07.71.26.40.14, mail : [mairie.champagny-sous-uxelles@wanadoo.fr](mailto:mairie.champagny-sous-uxelles@wanadoo.fr) ).

**DUREE DE L'ENQUETE:**

Pendant 31 jours, du **lundi 12 juin 2023 à 10 h au mercredi 12 juillet 2023 à 12 h**

**LIEU D'AFFICHAGE DE L'AVIS:**

Dans la commune de Champagny-sous-Uxelles.

L'avis d'enquête est publié sur le site internet de la préfecture :<http://www.saone-et-loire.gouv.fr>.

**DEPOT DES DOSSIERS DE DUP ET PARCELLAIRE:**

Mairie de Champagny-sous-Uxelles (siège de l'enquête), où toute personne pourra les consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public (le jeudi de 8 h à 12 h).

Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur les registres d'enquête déposés à cet effet. Les observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de Champagny-sous-Uxelles ou par voie électronique ([pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr)) avant la fin du délai d'enquête. Elles seront annexées aux registres d'enquête. Toutes les observations reçues après le mercredi 12 juillet 2023 à 12 h ne pourront être enregistrées.

**COMMISSAIRE ENQUETEUR** chargé du déroulement de l'enquête:

Madame Kheira GETTE, consultante qualité-sécurité-environnement

Durant l'enquête publique, Mme GETTE sera présent à la mairie de Champagny-sous-Uxelles les:

- lundi 12 juin 2023 de 10h à 12
- mercredi 21 juin 2023 de 14h30 à 16h30
- jeudi 6 juillet 2023 de 10h à 12h
- mercredi 12 juillet 2023 de 10h à 12h

pour recevoir éventuellement les observations orales des personnes concernées.

**ENQUETE PARCELLAIRE :** Préalablement à l'ouverture de l'enquête, notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie de Champagny-sous-Uxelles sera faite à la diligence de Monsieur le maire de Champagny-sous-Uxelles sous pli recommandé avec demande d'avis de réception aux propriétaires figurant sur l'état parcellaire ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Champagny-sous-Uxelles et en préfecture de Saône-et-Loire, bureau de la réglementation et des élections aux heures normales d'ouverture des bureaux, des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat de Saône-et-Loire.

Les décisions préfectorales susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont une déclaration d'utilité publique et un arrêté de cessibilité.